

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 18 OCTOBRE 2018

Présents : BARRIAT Paul-André (IVBD) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOVA Fabien (CIVB) – BREBAN Jean-Jacques (CIVP) – DE LARQUIER Jean-Bernard (CNPC) – DE LORGERIL Miren (CIVL) – DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire) – FORGET Christophe (BNIC) – GOUJON Olivier (BNIA) – PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins Sud-Est) – PERRIN Vincent (CIVC) – RIOU Christophe (CNIV/IFV) – VANIER Christian (BIVB) – FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 6 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Suivi du Plan de filière

Le Conseil exécutif est informé de la tenue de deux réunions consécutives : un échange avec le Ministre de l'Agriculture le 10 septembre, et suivi d'une rencontre entre le Président de la République et les Présidents de dix filières le 9 octobre¹.

Les échanges avec Stéphane Travert ont été constructifs, et ont permis de rappeler les avancées sur le Plan de filière Vins. Ambitieux sur la transition environnementale, il répond aux attentes des politiques.

Jean-Bernard De Larquier, représentant le Cniv lors de la réunion avec le président de la République, présente au Conseil exécutif un état des échanges. Chaque filière a pu exposer ses revendications, et rappeler la nécessité de l'accompagnement des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des Plans. Si le président a reconnu le coût important des intrants, il demande des propositions concrètes à court terme, et affirme le besoin de structurer les filières. Ses priorités reposent sur la montée en gamme et la diversification de l'agriculture biologique et de l'export.

L'ensemble des filières était unanime à demander tant des adaptations normatives que des engagements clairs sur le soutien à la transition écologique, comme condition préalable nécessaire à la réalisation des plans de filière. Toutefois, le Président considérait que les filières avaient tous les outils en main et qu'il leur appartient d'agir : une clause de rendez-vous a été prévue. Nous sommes ainsi dans une sorte d'impasse puisque chacun considère en partie que la balle est dans le camp de l'autre.

¹ Lors de cette réunion, ont été reçus le CNIEL, INTERBEV, INAPORC, INTERFEL, ANIFELT, CNPO, ANVOL, INTERCEREALE, TERRE UNIVIA et le CNIV, représenté par Jean-Bernard De Larquier

Un processus de travail sur un « livre blanc » sera effectué afin de transmettre aux Pouvoirs publics des demandes structurées sur l'accompagnement de la transition écologique et l'adaptation normative, nécessaires à la mise en œuvre du Plan.

i. Projet de Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire et agricole et pour une alimentation saine et durable

Suite à l'absence de débats en séance publique du Sénat, le projet de Loi a été adopté dans sa version définitive par l'Assemblée nationale. Le texte sera publié à la suite des recours au Conseil constitutionnel, lesquels portent majoritairement sur le volet transition écologique.

Pour rappel, lors des débats parlementaires, le Gouvernement a refusé que soient votés les amendements proposés par la filière viticole. Ainsi, deux problématiques sont soulevées : l'initiative contractuelle et l'application des sanctions².

Aussi, suite aux échanges avec l'Administration, il a été proposé que ces questions soient clarifiées à travers une modification de l'instruction sur l'extension des accords interprofessionnels. Le projet de modification est présenté au Conseil exécutif, et porte sur quatre points :

- L'exclusion du contrat type interprofessionnel du cadre de la contractualisation écrite obligatoire,
- La clarification de l'initiative contractuelle du producteur,
- La possibilité de rendre obligatoire la réserve de propriété dans le contrat interprofessionnel,
- L'initiation d'un processus de travail avec les Pouvoirs publics sur l'extension des délais de paiement dérogatoires.

Le projet de modification est validé par le Conseil exécutif, et sera transmis à l'Administration.

ii. Volet Concurrence

Pour rappel, le projet de Loi opère un renvoi à une ordonnance pour encadrer les promotions et le seuil de revente à perte. Cependant, les dispositions du projet d'ordonnance se révèlent inadaptées à nombre de filières agricoles et agroalimentaires.

Dans ce cadre, la position commune au sein du Cliaa et défendue auprès des Pouvoirs publics est la nécessité d'adapter les dispositifs à chacune des filières, par voie réglementaire après avis de l'interprofession concernée³.

Par ailleurs, le projet modifiant le code de commerce sur la notion de « prix abusivement bas » va être encadrée par une autre ordonnance. Des discussions sont en cours avec l'Administration et les organisations professionnelles sur le contenu du texte.

Deux inquiétudes majeures portent sur cette ordonnance. D'une part, reposant sur un principe de responsabilité de l'acheteur, elle ne pourra être actionnée que par un recours du vendeur, et sera ainsi extrêmement difficile à mettre en œuvre. D'autre part, le juge sera susceptible d'utiliser les indicateurs de coûts de production prévus par la Loi et élaborés par les Interprofessions en vue de constater l'existence d'un prix anormalement bas. Ces indicateurs pourraient être analysés comme des prix minimaux.

² Les sanctions ne sont applicables qu'en cas de contractualisation écrite, à deux niveaux distincts : celles applicables à tout contrat écrit et celles applicables aux contrats rendus obligatoirement écrits

³ Note Position Commune Cliaa, 4 octobre 2018

3. Projet de Budget CNIV 2019

Michel Bernard, trésorier du Cniv, présente au Conseil exécutif le projet de budget 2019.

Il est précisé que sur le chapitre Fonctionnement, seule la ligne des charges salariales est en augmentation, en raison de l'accroissement des missions du Cniv et la nécessité de créer un nouveau poste. Les cotisations et participations sont identiques, et des ajustements marginaux ont été effectués sur le volet Actions communes.

Il est précisé que le budget économie est stable :

- Le Conseil exécutif est informé des suites de l'appel d'offre sur le circuit CHR, dont le volet relatif à la mise en place d'un panel a été déclaré infructueux. Le volet relevé d'offres a été attribué et sera mené.
- Concernant la partie de panel, il est proposé de lancer très rapidement (avant la fin d'année 2018) un nouvel appel d'offres permettant d'acheter les données de vente des grossistes, cash and carry et restauration chaînée, couvrant 40 % des volumes de vente du circuit en France. Une réflexion sera conduite sur les attentes et besoins en termes de suivi du circuit CHR.

Le Conseil exécutif valide :

- La proposition de budget 2019 qu'il présentera à l'Assemblée générale,
- Le lancement d'un nouvel appel d'offres CHR France,
- Le principe de compensation du coût du SIA 2019 par le remboursement de l'avance sur le SIA 2016, en fonction des conclusions de la MCOSA⁴.

4. Démarche France

Pour rappel, l'étude est menée depuis deux ans autour des « valeurs ajoutées France ». Cette démarche fait suite à un constat partagé par les interprofessions sur la nécessité de poursuivre des actions communes autour de la France malgré la disparition des fonds publics.

Le Conseil exécutif est informé de la proposition aux Directeurs d'initier une action pilote aux Etats-Unis fait consensus. Trois options d'un plan de formations au modèle viticole français pour les prescripteurs aux Etats-Unis ont été présentées, de l'action minimale au scénario volontariste. Il est proposé l'élaboration d'une plateforme de communication établissant les valeurs communes et les déclinant en outils de communication, qui sera illustrée par une action de formation des prescripteurs aux Etats-Unis.

Le Conseil exécutif souhaite qu'avant toute mise en œuvre d'une action, la plateforme ait été créée. A cette fin, il donne son accord sur le principe de la plateforme. Un budget et un calendrier seront présentés sur la constitution de la plateforme à l'Assemblée générale de Novembre. Un budget d'action, dans le cadre des réflexions présentées aux Directeurs, pourra alors être préparé pour l'Assemblée générale de Juin.

5. SIA : Pavillon des vins 2019

Le Conseil exécutif est informé de l'obtention de la subvention OCM Marché Intérieur pour le Salon de l'agriculture 2019. Le budget, tenant compte des inflations, est stable.

⁴ Contrôle du CNIV sur le Pavillon des vins 2016 en cours par la Mission de Contrôle sur les opérations dans le secteur agricole

En revanche, aucune réponse n'a à ce jour été reçue pour la subvention nationale sur la partie institutionnelle. Il est décidé que son éventuel refus n'aura pas de conséquences sur la réalisation de l'action, mais la représentation professionnelle et les messages qui pourront être diffusés sur le Pavillon des vins.

Par ailleurs, le Conseil exécutif est informé de la modification de l'emplacement du stand qui se trouvera à la sortie de la passerelle du hall 1 pour l'édition 2019 du Salon de l'agriculture.

6. Plan Dépérissement : état du dossier

Christophe Riou, Délégué de la Mission Dépérissement, présente au Conseil exécutif les avancées du Plan Dépérissement.

Le cahier des charges de l'appel à projets de la troisième année a été validé ce matin lors du Conseil de surveillance, avec une priorité donnée aux projets sur le transfert. Dans la mesure où il s'agit de la dernière année de la convention, un avenant à l'accord cadre triennal doit être formalisé avec le Ministère.

La partie Observatoire du vignoble a fait l'objet d'un engagement, et la plateforme de données IDG⁵ va être lancée. Le module de formation en ligne sur le dépérissement devrait être opérationnel pour le Salon de l'agriculture.

7. Vin & Société : Etat des dossiers

Krystel Lepresle, Déléguée générale de Vin & Société, présente au Conseil exécutif l'actualité institutionnelle.

Suite au séminaire qui s'est tenu le 11 octobre, le manque de temps a conduit à fixer une nouvelle date le 14 novembre afin d'aboutir à des conclusions claires et partagées, qui seront arbitrées lors du Conseil d'orientation de novembre. Le travail sur la mise en œuvre du Plan de prévention se poursuit.

Des problématiques ont été soulevées sur les rencontres de l'œnotourisme, et la composition du Conseil supérieur de l'œnotourisme.

Le Conseil exécutif relève la nécessité de créer un lieu d'échange au sein du Cniv afin d'adopter une position de filière sur l'œnotourisme et de repérer les actions de promotion réalisables en synergie avec Atout France.

Il est précisé que Vin & société ne dépassera pas ses missions de labélisation des fêtes viticoles responsables.

⁵ Infrastructure de données géographiques du projet d'Observatoire du vignoble